

Committee on Civil Liberties, Justice and Home Affairs
The Chairman

Madame la Présidente ou Monsieur le Président,
Che(è)r(e) collègue,

Le 25 octobre 2016, le Parlement européen a adopté une résolution appelant la Commission à soumettre une proposition en vue d'établir un mécanisme européen sur la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux. Ce nouveau mécanisme vise à s'assurer que tous les Etats membres respectent les valeurs consacrées par les traités européens, à partir de critères clairs, fondés sur des preuves et apolitiques, pour évaluer leur situation dans ces domaines.

Cette résolution souligne le rôle essentiel des parlements nationaux dans la mesure des progrès réalisés et le contrôle du respect des valeurs communes de l'Union consacrées par l'article 2 TUE. En particulier, le Pacte européen pour la démocratie, l'Etat de droit et les droits fondamentaux proposé par le Parlement prévoit l'organisation d'un débat annuel interparlementaire, qui constituera un élément clé dans l'évaluation des Etats.

Dans ce contexte, la Commission LIBE souhaiterait inviter les membres des parlements nationaux à une réunion interparlementaire sur « L'établissement d'un mécanisme de l'UE sur la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux- le rôle des parlements nationaux ».

La réunion est prévue le 22 juin 2017, de 9h00 à 12h30 dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles (voir le programme préliminaire joint en Annexe I).

C'est avec plaisir que j'ai l'honneur d'inviter quatre membres de la ou des commission(s) pertinente(s) de chaque parlement (deux par Chambre pour les parlements bicaméraux) à prendre part à cette réunion.

La réunion est articulée autour de deux sessions principales, dans le cadre desquelles des représentants des parlements nationaux seront appelés à intervenir. Le premier vice-président de la Commission européenne chargé de l'Amélioration de la législation, des Relations inter-institutionnelles, de l'Etat de droit et de la Charte des droits fondamentaux, M. Frans Timmermans, ainsi que la présidence maltaise devraient également prendre part aux débats.

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez être représenté, sachez que les contributions écrites sont les bienvenues et seront mises à disposition des députés et autres participants.

De plus amples renseignements sur cette réunion seront transmis en temps utiles aux services de votre parlement chargé des relations avec le Parlement européen.

Dans le sincère espoir que vous pourrez être des nôtres et me réjouissant par avance de vous accueillir au Parlement européen le 22 juin 2017,

Je vous prie de recevoir, che(è)r(e) collègue, l'expression de ma parfaite considération,



Claude MORAES

Annexe I: Projet de Programme